

## Bonne moralité pour ENM

Par **Sophielagirafe**, le **29/08/2019** à **19:36**

Bonjour à tous,

Dans les conditions d'accès à l'ENM, il est précisé que le candidat doit être de bonne moralité et que les candidats seront soumis à une enquête approfondie "notamment au moyen de la consultation des fichiers automatisés de données personnelles".

Puis ils précisent : "Dès lors qu'ils sont avérés, des faits contraires à la condition de bonne moralité, commis par le candidat, même s'ils n'ont pas été suivis de poursuites, peuvent donner lieu à une décision écartant la candidature sur ce fondement".

Quelqu'un sait quels sont ces faits contraires à la condition de bonne moralité ? A part avoir commis des crimes bien sûr ?

2ème question qui n'a pas grand chose avoir : savez vous quels sont les conditions pour être accepté à l'IEJ de Paris II ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **Isidore Beautrelet**, le **30/08/2019** à **07:30**

Bonjour

Ceci devrait vous intéresser <http://www.huyette.net/article-la-bonne-moralite-des-magistrats-110895731.html>

Par **MorganM**, le **30/08/2019** à **17:55**

Bonjour,

je complète le lien d'Isidore (qui, il me semble concerne le concours avant réforme car il n'y a plus d'entretien individuel avec le psychologue) avec le lien suivant :

<https://fromenmwithlove.com/2018/09/30/enquete-de-moralite-concours-enm/>